



ELECTIONS PROFESSIONNELLES

20 OCTOBRE 2011



Le 20 octobre prochain, vous allez être amenés à choisir vos représentants dans différentes instances. Il s'agit des premières élections à la DGFIP, cependant elles rentrent dans le cadre des premières élections générales organisées dans la plupart des administrations publiques. Le résultat revêt donc une importance particulière car il déterminera la représentativité des organisations syndicales dans toutes les instances de la Fonction Publique. **La CGT, organisation syndicale confédérée, c'est-à-dire présente dans tous les secteurs d'activité, permet de faire converger les luttes et les intérêts de l'ensemble des salariés du privé comme du public, des retraités, des privés d'emploi, des jeunes ...**

CAP

Le 20 octobre prochain, vous allez donc choisir vos élus aux Commissions Administratives Paritaires (CAP). Il s'agit des lieux où sont défendus les droits individuels (**mutations/affectations, promotions, notation...**).

Il existe une CAP par catégorie (de l'agent technique à l'administrateur des finances publiques pour les **CAP Nationales** et de l'agent d'administration à l'inspecteur pour les **CAP Locales**). Seuls les agents titulaires sont électeurs pour les CAP, néanmoins un stagiaire peut être électeur à la seule condition qu'il soit titulaire dans une autre catégorie (exemple : un contrôleur stagiaire peut être électeur pour la CAP des agents d'administration).

CDAS / CHS-CT

Des élections aux Comités Techniques découlera, désormais, la représentativité des organisations syndicales et donc la désignation des représentants au Conseil Départemental de l'Action Sociale (**CDAS**) ainsi qu'au Comité Hygiène et Sécurité-Conditions de Travail (**CHS-CT**), ainsi que le volume des moyens alloués aux organisations syndicales.

La section vous présente des listes complètes (voir en page 4) dans toutes les catégories. Les candidats présentés par la section sont issus des deux filières et ont, pour beaucoup, déjà siégé dans les CAP locales ou nationales et dans les CTP locaux. Certains d'entre eux ont participé aux discussions qui ont abouti à la fusion des règles de gestion. Nos listes rassemblent également de jeunes adhérents motivés. Nos candidats sont représentatifs de l'ensemble des missions de la DDFIP. Vous les connaissez, vous les côtoyez au quotidien et dans toutes les mobilisations.

La CGT Finances Publiques, première organisation syndicale dans le département, vous représente dans toutes les instances, vous associe dans tous les combats, vous rend régulièrement compte des discussions avec la direction. Durant le dernier mandat, la démarche collective, la collecte de vos revendications ont été le ciment de nos luttes contre les attaques dont nous avons été l'objet (fusion, loi de mobilité, réforme des retraites, suppressions d'emplois...).

CT

Le 20 octobre prochain, vous allez aussi choisir, et cela pour la première fois, vos élus aux Comités Techniques (CT). Ces nouveaux organismes vont remplacer les anciens Comités Techniques Paritaires.

La nouveauté, outre le vote direct, repose sur le principe de la négociation entre le Directeur et les organisations syndicales qui aboutira à un accord ou pas sur des sujets tels que l'organisation et le fonctionnement des services, les emplois, la formation ...

Il est institué 3 CT : un **CT Local** (au niveau départemental), un **CT Réseau** (au niveau de la DGFIP) et un **CT Ministériel** (au niveau des ministères du Budget et de l'Économie). Seuls le CTL et le CTM font l'objet d'une élection, le CTR sera lui constitué par l'agrégation des résultats des votes des CTL.

Contrairement aux CAP, tous les agents, quelle que soit leur catégorie, qu'ils soient stagiaires, titulaires ou non-titulaires forment le corps électoral des CT, ce qui signifie que l'agent Berkani comme le directeur départemental voteront pour les mêmes élections.

**LE 20 OCTOBRE, VOTER CGT,
C'EST VOTER POUR VOS REVENDICATIONS ET VOTRE DEFENSE**

COMITE TECHNIQUE

MISSIONS

La CGT Finances Publiques s'est prononcée contre la fusion qui remettait en cause le principe de séparation ordonnateur/comptable et assiette/recouvrement portant atteinte à nos missions et à nos emplois. Nos craintes se sont révélées fondées.

Tous les services croulent sous les charges et les agents ne peuvent plus assurer correctement leurs missions. Aucune de nos missions n'est épargnée.

La CGT a dénoncé l'implantation de Chorus, outil informatique qui remet en cause la séparation ordonnateur-comptable. Le coût exorbitant de ce logiciel (1,2 milliard d'euros) "justifie" la suppression de 25 000 emplois de fonctionnaires (5 000 pour la DGFIP).

La CGT a fait part de son opposition à la mise en place de Rialto Investigations, instrument de formalisation du contrôle fiscal et de mise sous surveillance de ses agents tous grades confondus.

Nos missions sont le bras financier de l'état. Nous nous devons de les défendre et de les renforcer ; pour une égalité du citoyen devant l'impôt, pour un contrôle indépendant de l'argent public, nos missions doivent revenir aux principes fondateurs (séparation ordonnateur-comptable et assiette-recouvrement).

Besoin public = Mission publique

STATUT

Ces dernières années, notre statut de fonctionnaire a fait l'objet d'attaques en règle : **fusion à partir de 2007, loi de mobilité en 2008, loi sur les retraites en 2010**. A chaque fois, les élus et les militants CGT ont été à vos côtés dans toutes les mobilisations. La CGT n'a eu de cesse de défendre le statut : protection du fonctionnaire, garant de son indépendance et de l'égalité de traitement du citoyen.

Les candidats de la CGT s'engagent à défendre le statut et toutes les garanties qui en découlent.

Mission publique = Emploi public sous statut

EMPLOIS

Depuis 2009, plus de 300 emplois ont été supprimés dans le département ; à cela s'ajoutent en permanence des dizaines de vacances d'emplois, de l'ordre de 150 en cette rentrée 2011.

Les élus CGT ont constamment dénoncé cette situation. Fin 2009, contre les suppressions d'emplois, la CGT a appelé à la grève et à manifester lors du CTP du 14 décembre. Plus d'une centaine de collègues se sont rassemblés. En 2010, dans le prolongement du grand mouvement sur les retraites, une pétition unitaire signée par des centaines d'agents a été remise lors du CTP de fin d'année. En juin 2011, la section a interpellé l'administration pour qu'elle fasse appel à la liste complémentaire afin de compenser les vacances d'emplois.

Les candidats CGT s'engagent à agir pour l'arrêt des suppressions d'emplois, le comblement de toutes les vacances et les créations d'emplois nécessaires au plein exercice de toutes les missions.

ORGANISATION DES SERVICES

Dès la mise en place de la DLU mi-2009, nos élus ont combattu pour le maintien de l'antenne de Vanves, de la Recette des Finances d'Antony, le renforcement des services du Domaine et contre toute suppression d'emploi. Tout récemment encore, la CGT a été la seule organisation syndicale à voter contre le transfert d'un emploi de la RF Antony vers la Direction (CTPD du 28 juin).

Nous avons voté contre la mise en place des SIP et combattu pour le respect des métiers et l'obtention des moyens nécessaires pour l'accueil.

Dans les différents CTP, et pour chaque site, la CGT a résolu-ment porté toutes vos revendications.

Les représentants de la CGT ont combattu les restructurations, les concentrations en pôles (pôles CE, pôles enregistrement, pôles de recouvrement spécialisé), générateurs de suppressions d'emplois et de conditions de travail très difficiles.

En 2008, la CGT s'est opposée à la fermeture des **Trésoreries de Bois-Colombes, la Garenne-Colombes et Châtenay-Malabry** en alertant l'ensemble des élus et les usagers de la casse des services publics. La direction ne cache pas son objectif, à travers ces regroupements, d'absorber les suppressions d'emplois en répartissant la charge de travail sur les agents restants.

Conformément aux engagements pris devant les personnels, les élus CGT ont toujours voté contre, parfois seuls, le recul du service public de proximité et de pleine compétence.

CONDITIONS DE TRAVAIL

Face à ce manque criant de personnel, l'Administration conçoit des organisations du travail contraignantes dont les agents sont doublement victimes (accroissement de la charge de travail, restriction des droits).

La CGT a dénoncé la réduction des espaces de travail, conduisant à l'entassement en plateau.

Les candidats CGT agiront pour que cessent la dictature des indicateurs et le harcèlement statistique. Ils agiront pour faire respecter, face aux pressions de tous ordres, les droits des agents (congés...) et s'opposeront à la réduction de la surface par agent.

POUR GAGNER SUR LES REVENDICATIONS

Au nom de la réduction des déficits publics, nos emplois, nos missions, notre statut, nos salaires et notre protection sociale sont dans le collimateur. La régression sociale est inacceptable. **Les candidats de la CGT s'engagent à agir en toute circonstance pour que se réalise l'unité entre les différentes organisations syndicales sur les revendications, afin de créer le meilleur rapport de forces.**

Le 20 octobre face à l'administration, pour vos revendications envoyez au Comité Technique Local des élus déterminés et combatifs au service de la mobilisation et qui vous rendent compte régulièrement de leur mandat.

COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES LOCALES

MUTATIONS / AFFECTATIONS

Le droit à mutation sur l'initiative de l'agent est un droit à garantir alors que la question des mutations se trouve à la croisée du choix individuel de l'agent et de l'exercice des missions.

En la matière, la CGT Finances Publiques a défendu un système clair, transparent, équitable et connu de tous. Ce principe, basé sur l'ancienneté administrative, doit permettre l'affectation la plus fine possible après avis et contrôle des CAP Nationales et Locales.

Concernant les priorités, la CGT défend le principe d'une priorité absolue en cas de suppression d'emplois et de restructuration.

Compte tenu de la configuration du département, la CGT Finances Publiques demande le maintien du zonage Nord/Sud pour les agents (EDRA, ALD, évaluateurs) ainsi que le respect de la liste des affectations pour les EMR.

EDRA : Echelon Départemental de Renfort et d'Assistance

ALD : A La Disposition du Directeur

EMR : Equipe Mobile de Renfort

Aucun agent ne doit perdre de garantie du fait de la fusion.

TEMPS PARTIEL

Le temps partiel, qu'il soit subi ou choisi, est un droit et ne peut pas être refusé au motif du manque de personnel mais au contraire doit être intégralement compensé par des affectations. Il ne doit pas être non plus un frein dans le déroulement de carrière ou pénalisant dans le calcul de la pension.

Lorsqu'un temps partiel est refusé, la CAP Locale a compétence pour examiner le dossier.

Ne pas hésiter à saisir les élus CGT pour faire valoir tous vos droits.

TABLEAUX D'AVANCEMENT

Bien que la CGT revendique une carrière linéaire et donc la suppression des grades, elle ne peut accepter que les passages de grades, qu'impose l'administration, se déroulent dans n'importe quelles conditions et n'affaiblissent encore plus le droit légitime de tout agent à un déroulement de carrière digne de ce nom notamment en leur opposant les contraintes budgétaires.

Actuellement, celles-ci ralentissent le déroulement de carrière, par limitation du nombre de promus par Tableau d'Avancement. Elles empêchent nombre d'agents C et B d'accéder à l'indice terminal avant leur retraite.

La CGT rejette ces contraintes et revendique que tous les agents soient promus au grade supérieur dès qu'ils remplissent les conditions statutaires.

LISTES D'APTITUDE

La CGT s'oppose à la liste d'aptitude et revendique son remplacement par un réel examen professionnel, sans limitation de places.

Cependant les élus CGT, garants d'une gestion équitable des personnels, doivent permettre par leur intervention que le cadre réglementaire de sélection soit respecté, évitant ainsi l'inégalité de traitement des agents.

NOTATION

La CGT revendique un système de notation basé sur des critères objectifs permettant une réelle reconnaissance de la valeur professionnelle.

Elle revendique :

- une notation reposant sur une note chiffrée et une appréciation littérale qui n'ait pas d'incidence sur l'évolution de carrière ;
- deux niveaux de recours en CAP de pleine compétence.

L'appréciation de la valeur professionnelle d'un agent doit être reconnue de manière individuelle et non sur des critères de comparaison avec d'autres collègues, elle ne doit pas être conditionnée à des objectifs. La reconnaissance de l'engagement des agents dans le plein accomplissement des missions de service public doit être réelle et ne pas être freinée pour des raisons budgétaires au travers du contingentement des variations de notes.

La CGT exige la suppression de ce contingentement et s'oppose à tout système d'évaluation/notation qui conduirait à l'instauration d'une part de rémunération au mérite.

Les élus CGT sont à votre disposition pour la rédaction de vos recours de note et les défendre devant les CAP compétentes.

SOUFFRANCE AU TRAVAIL

La montée des souffrances au travail constitue un élément majeur des évolutions constatées dans nos services au cours des dernières années. Le constat est sans appel et provient de multiples sources : médecins, intervenants sociaux, syndicats, mutualistes, collègues eux-mêmes qui vivent cette déstructuration globale de leur rapport au travail.

Cependant, la Direction continue à écarter des aspects essentiels des causes de la souffrance au travail et des difficultés des agents dans les services à savoir : le niveau de l'emploi, les réformes, les modes de pilotage et de management, l'individualisation de la gestion des agents. **La poursuite de la politique de suppressions d'emplois décredibilise les déclarations de l'Administration sur ce dossier.**

POUR GAGNER SUR LES REVENDICATIONS

La fusion a entraîné un bouleversement dans les droits et garanties des personnels. Les élus CGT, maîtrisant les règles de gestion des deux filières, n'ont eu de cesse, dans les discussions sur les nouveaux statuts, de défendre les garanties existantes dans les deux filières et d'en conquérir de nouvelles.

Le 20 octobre, face à l'administration, pour vos droits et garanties, envoyez dans les Commissions Administratives Paritaires Locales des élus déterminés et combatifs au service de la mobilisation et qui vous rendent compte régulièrement de leur mandat.

CANDIDATS PRÉSENTÉS PAR LA CGT FINANCES PUBLIQUES 92

COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES

INSPECTEURS

Brigitte COGNET (Sèvres)
Pierre-Jean BERTHOUMIEU (Nanterre Tivoli)
Philippe GEOFFRE (Montrouge)
Danielle LEFEUVRE-LE VAN HUY (Puteaux)
Alain PAILLE (Boulogne sud)
Stéphane ANCELET (Nanterre Tivoli)
Jérôme STREHLE (Courbevoie)
Jean-Vartan DEMERDIAN (Issy- les-Moulineaux)

CONTROLEURS

⇒ CP

Carole LAFON (Nanterre Direction)
Gislhaine MASONI (Saint-Cloud)
Philippe KERGOAT (Nanterre Amendes)
Olivier BENSMAINE (Nanterre Tivoli)

⇒ C1

David DUMAS (Clichy)
Dominique THONIER (Sceaux)
Françoise WOODCOCK (Sceaux)
Christophe TOUCHART (Nanterre Paierie)

⇒ C2

Anne GIRAUDON (Nanterre Direction)
Sylvie LE GOFF (Courbevoie)
Véronique HUBERT (Montrouge)
Maximilien FAURE (EDRA)

AGENTS D'ADMINISTRATION

⇒ AAP1

Stéphane LE GOFF (Clichy)
Dominique AOUADI (Montrouge)
Yannick CHAMELOT (Sceaux)
Sylvie GRAFF (Clamart)

⇒ AAP2

Sébastien WEBER (Montrouge)
Brigitte SASSOU-MESSAN (Nanterre Direction)
Virginie AUPETIT (Vanves)
Va Hao LAM (EMR)

⇒ AA1

Gérald KLEIN (Courbevoie)
Mohamed RAMALI (Clichy)
Hervé LE GOAS (Vanves)
Neilla BOUDKAZI (Courbevoie)

COMITE TECHNIQUE LOCAL

Philippe GEOFFRE (Montrouge)
Philippe KERGOAT (Nanterre Amendes)
Luc BENOIT (Nanterre Tivoli)
Anne GIRAUDON (Nanterre Direction)
Maximilien FAURE (EDRA)
Carole LAFON (Nanterre Direction)
Brigitte SASSOU-MESSAN (Nanterre Direction)
Pierre-Jean BERTHOUMIEU (Nanterre Tivoli)
Gislhaine MASONI (Saint-Cloud)
Gérald KLEIN (Courbevoie)
Adeline PIERRON (Neuilly)
Sébastien WEBER (Montrouge)
Maurice CANTRAINNE (Suresnes)
François RISACHER (Puteaux)
Kévin PARMENTIER (Clichy)
Sylvie LE GOFF (Courbevoie)
Jean-Paul BOUTEAU (Boulogne Nord)
Jacqueline JOLLY (Puteaux)
Brigitte COGNET (Sèvres)
Jocelyne TABARY (Sceaux)



LE 20 OCTOBRE 2011

ENSEMBLE POUR LUTTER

ENSEMBLE POUR GAGNER

JE VOTE CGT